



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°127

26 Février 2019

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **EPRD/ERRD : des cadres nouveaux**

Nous commençons à recevoir des mails de certaines ARS concernant le changement des cadres normalisés. Ceux-ci précisent : « *Les cadres EPRD 2019 et ERRD 2018 vont évoluer par rapport à ceux qui étaient précédemment utilisés. Ils seront disponibles au téléchargement sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé d'ici quelques semaines :*

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/reforme-de-la-tarification>.

*Afin d'éviter un rejet lors de leur analyse, nous vous demandons d'utiliser uniquement ces nouveaux cadres pour les campagnes à venir. Les anciens cadres utilisés en 2018 ne seront plus recevables en 2019 ». **Alors restons vigilant.***

- **Vers la fin de l'APA ?**

Décidemment, nous n'arrêtons plus les réformes de notre secteur.

Dans la version provisoire de son rapport, l'atelier grand âge et autonomie dédié au panier de biens et services et au reste à charge propose de remplacer l'APA par une prestation autonomie. Celle-ci impliquerait une réforme de la tarification en Ehpad et à domicile ainsi qu'une prise en compte renforcée des ressources des personnes âgées.

Du côté du domicile, la prestation autonomie ou prestation âge autonomie permettrait de consacrer un droit à la compensation de la perte d'autonomie proche de la logique régissant la prestation de compensation du handicap (PCH). Elle serait constituée, sur le domicile, de trois volets — aide humaine, aides techniques et aide au répit. Le rapport insiste sur la nécessité de la convergence de la tarification horaire des Saad afin de structurer le volet aide humaine. Par conséquent, l'instauration d'un tarif horaire national de référence serait ainsi assorti de dotations complémentaires à la tarification horaire afin de compenser des coûts spécifiques liés à la situation du territoire, au profil de personnes accompagnées, à des accompagnements spécifiques ou encore à la couverture territoriale ou à l'amplitude horaire d'intervention. Enfin, les membres de l'atelier se sont également positionnés pour une

meilleure prise en compte des ressources des personnes âgées, au service de l'équité, d'ailleurs, la proposition trouve écho dans les pistes formulées en matière de tarification des Ehpad.

Du côté des Ehpad, l'atelier évoque la possibilité de constituer un seuil de participation financière du résident en fonction de ses ressources et pourquoi pas de son patrimoine. Le mécanisme, qui induirait de fait l'abrogation du tarif d'aide sociale au logement, s'appuierait sur l'instauration d'un barème national pour le calcul de la participation financière. Plus équitable financièrement parlant, la mesure permettrait également de résorber les disparités territoriales. Enfin et comme nous l'évoquions dans nos précédents « AGENDA Médico-Social », la fusion des sections soins et dépendance se retrouve en effet à nouveau sur la table. Baptisée "soin et entretien de l'autonomie", la nouvelle section nécessiterait une convergence progressive des points Gir départementaux. Elle impliquerait également que les structures se voient opposer une norme minimale d'encadrement en personnel soignant, "selon une équation nouvelle de financement établie à partir du GMPS de chaque établissement". Toujours afin d'assurer une certaine équité entre résidents, l'atelier demande que le volet établissement de la prestation autonomie "soit universelle mais dégressive en fonction des ressources".

Nous venons à peine d'absorber les conséquences de la réforme de la tarification initiée par la loi ASV qu'une nouvelle réforme pointe son nez. A ce rythme-là, nous n'aurons bientôt plus le temps de déployer les réformes en cours !

- **Réforme également sur la tarification des SAAD**

L'année 2019 va être une année de préfiguration pour le nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad). Le modèle tarifaire envisagé repose sur un tarif de référence national plancher pour l'APA et la PCH applicable à tous les Saad, et un complément de financement attribué en fonction d'engagements pris par les services dans le cadre d'un CPOM sur le profil des personnes accompagnées, la couverture territoriale, l'amplitude horaire d'intervention, etc. A ce stade, "le montant du tarif de référence national pour l'APA et la PCH n'est pas encore fixé et doit être discuté dans le cadre plus général de la concertation Grand âge et autonomie. Cela donne un peu l'impression de revenir en arrière avec un tarif national !

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Fin de l'appel à projet dans le médico-social ?**

Annoncé depuis quelques semaines dans la presse spécialisée, le fameux article 18 du projet de loi relatif « à l'organisation et à la transformation du système de santé » annonçait des simplifications pour le secteur médico-social dont la fin des appels à projets. Le projet de loi présenté la semaine dernière nous a permis d'avoir plus d'information. L'article 18 comporte cinq mesures de simplifications dont le point II qui nous concerne.

« Le II exonère de l'obligation de recourir à un appel à projet les opérations de transformations d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ayant également un impact sur leur niveau d'activité et le public accueilli (par exemple, la transformation d'un institut médico-éducatif en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, avec une augmentation de sa capacité d'accueil), afin de permettre une transformation de l'offre de prise en charge en matière planification médico-sociale plus simple et plus souple. L'objectif est d'adapter au mieux l'offre disponible dans le cadre des engagements gouvernementaux d'une réponse accompagnée pour tous ». Il n'est pas certain que les extensions d'EHPAD même mineures, entrent dans ce périmètre !

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Evaluations externes : le secteur voit naître une association des évaluateurs externes**

Face aux perspectives de structuration de l'évaluation qui se profilent avec l'installation de la Direction de la qualité de l'accompagnement social et médico-social (Diqasm), dix professionnels du secteur se sont ainsi constitués en association.

Baptisée Apesm, pour Association des professionnels de l'évaluation sociale et médico-sociale, l'organisation a vu le jour en décembre 2018. "Face aux évolutions prochaines de l'évaluation dans le secteur médico-social, l'Apesm se veut être un interlocuteur de terrain de la Haute Autorité de santé (HAS) en représentant les organismes habilités et les évaluateurs lors des commissions techniques que la Diqasm a prévu de mettre en place prochainement", poursuit l'association en évoquant "un premier rendez-vous est fixé au mois de mai".

- **Une instruction explicative des missions des médecins coordonnateurs en Ehpad se prépare**

Agnès Buyzn, ministre des Solidarités et de la Santé, annonce la préparation d'une instruction explicative sur les missions des médecins coordonnateurs en Ehpad. Cette initiative s'inscrit notamment dans la lutte contre l'antibiorésistance.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Dépenses aides-sociales : un ralentissement qui se confirme**

Comme l'année dernière, les dépenses d'aide sociale des départements augmentent toujours moins vite que par le passé, confirme une étude de la Drees. En 2017, leur hausse se limitait à + 0,4 % par rapport à 2016 (+ 8,6 % depuis 2013). Les trois allocations de solidarité (RSA, PCH et APA) représentent plus de 80 % de la dépense d'aide sociale.

- **France Alzheimer met en lumière les conséquences du déremboursement pour les malades**

France Alzheimer a interrogé quelque 2 500 personnes malades et aidants afin de connaître les conséquences du déremboursement des quatre médicaments. Il ressort de ce sondage une augmentation du reste à charge pour les familles, mais également une aggravation des troubles pour la moitié des personnes ayant cessé brutalement leur traitement. 80% des personnes interrogées estiment ainsi que l'argument d'inefficacité des quatre molécules est infondé. L'étude montre également que la moitié des personnes ayant arrêté leur traitement après le déremboursement ont constaté une aggravation précipitée de leurs troubles cognitifs. Les deux tiers des répondants prenaient au moins un médicament au moment de l'annonce, et parmi eux, 70% n'envisagent pas d'arrêter, en raison de l'efficacité du traitement (63%) mais aussi parce que leur médecin leur a déconseillé (20%). 20% ont en revanche stoppé le traitement et 10% pensent le faire, principalement à cause du coût trop important. France Alzheimer souligne de son côté "une augmentation alarmante du reste à charge pour les familles déjà acculées", alors que "la majorité des charges supportées par la famille ne font en réalité l'objet d'aucun remboursement".

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Absence dans la fonction publique**

Dans un rapport rendu au Premier ministre, la mission sur les arrêts de travail préconisent qu'un chantier spécifique à la problématique de ces arrêts dans la fonction publique soit engagée. Les rapporteurs préconisent en effet qu'une "mission spécifique à la problématique des arrêts de travail dans la fonction publique soit engagée" à la suite de leurs travaux. Dans leur rapport, ils expliquent avoir souhaité garder en perspective, "tant que faire se peut", les écarts de règles et d'organisation entre secteur public et privé. Car la situation des personnes employées dans les trois versants de la fonction publique du point de vue des arrêts de travail pour maladie, de leur gestion, de leurs conséquences et de leur prévention "semble être particulièrement éloignée de celle de leurs homologues du secteur privé et assez souvent moins favorable".

D'ailleurs et si nous devons faire du lien, cela pose et posera des problèmes pour les EHPAD Publics dans le nouveau mode de fonctionnement en « EPRD ».

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Télémedecine : mode d'emploi**

Le portail : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, propose un bon résumé sur l'accès à la Télémedecine, pour qui, sous quelle forme... Nous pouvons y trouver par exemple des informations comme : « Depuis septembre 2018, tous les assurés peuvent bénéficier d'une téléconsultation et tous les médecins peuvent recourir à ce type de consultation quelle que soit leur spécialité et quel que soit leur mode (salarié ou libéral) et leur lieu d'exercice (cabinet de ville, maison de santé, hôpital, clinique...). Pour être prise en charge par l'assurance maladie, la téléconsultation doit s'inscrire dans le respect du parcours de soins et résulter de l'orientation initiale du médecin traitant ». A lire et à partager

- **ANAP : De nouveaux outils**

Afin de promouvoir la fluidification du parcours du malade chronique, l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements liste 20 outils. Ils sont sélectionnés pour leur capacité à être répliqués et facilement mobilisables. Pour chaque outil recensé, l'Anap offre une série d'informations sur l'utilisation de l'outil, les indicateurs de suivi, les points d'attention, etc. L'agence fournit également une annexe méthodologique à sa compilation.

Au programme, nous pouvons citer notamment les fiches 16 à 23:

16. Protocole de délégation de tâches autour des personnes âgées

17. Grille de repérage des fragilités médico-psycho-sociales des personnes âgées

18. Médication dédié aux personnes âgées

19. Expertise partagée

20. Permanence gériatrique

21. Projet PÂSTEL

22. DOMOPLAIES

23. Animation régionale - filières gérontologiques

AGENDA NATIONAL

- **Les Assises Nationales des EHPAD : 12 et 13 Mars à Paris**
Programme et bulletin d'inscription

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **EPRD/ ERRD: Comprendre les dessous de ces outils : formation intra**

Après avoir proposé de nombreuses formations sur Toulouse sur les thèmes de l'**EPRD**, **ERRD** et **CPOM**, notre cabinet a décidé, suite à de récentes expériences auprès de grandes collectivités, de proposer des formations sur mesures en intra. Sur une durée de 1 à 2 jours suivant le cas, nous pouvons intervenir auprès de vos équipes pour expliquer les pièges de l'EPRD (pourquoi a-t-il été rejeté, pourquoi les onglets de cohérence ne sont pas à 0...), comprendre les envois que vous réalisez et analyser l'envoi de votre EPRD et ERRD avec vos équipes afin de vous expliquer les signaux et les messages que vous envoyez.

Si vous êtes intéressés envoyer un mail à cyril@cyrildechegne.fr qui établira avec vous un programme sur mesure.

- **EPRD/ERRD : formation le 21 Mars 2019 à Toulouse : Il ne reste que quelques places**

Après avoir réalisé, l'an dernier une formation sur la présentation de l'outil, cette nouvelle session a une vocation davantage orientée sur la compréhension et l'amélioration de l'envoi de son ERRD. Au programme : comment envoyer un ERRD sans avoir d'écart de cohérence, comment définir une stratégie financière à partir de son ERRD, comprendre comment se calcule ces écarts, quel est le véritable objet de chacun des onglets. Un « Mix » d'analyse financière, de compréhension stratégique, le tout mélangé à du concret. Bulletin d'inscription et programme : sur simple demande à cyril.dechegne@wanadoo.fr

- **17e Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie à Montpellier les 3 et 4 avril 2019**

Présidé par le Pr Claude Jeandel, le Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie (Cipeg) favorisera l'interdisciplinarité avec un programme riche à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées, des professionnels du domicile, des structures gériatriques et des services et structures sociales et médico-sociales.

Dates et lieu

Mercredi 3 et jeudi 4 avril 2019, au Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34 000 Montpellier
[Programme](#) et [inscription](#)

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Colloque annuel du Réseau des EHPAD Béarn et Soule (REBS) : Quelle politique demain pour le grand âge ?**

Ce colloque se déroulera le 20 Mars prochain avec des intervenants de renom : Le Maire de Serres Castet, Docteur Jean LACOSTE, François Bayrou (sous réserve), Michel Laforcade...

Contact et programme à direction@mrlb64.fr

- **[Etats généraux de l'Animation avec les personnes âgées se tiendront à Bordeaux les 26 et 27 novembre 2019.](#)**

Ce congrès comportera des séquences habituelles du **CNAAG** (*comme les Anim'Awards ou les analyses interprofessionnelles de situations d'animation*), mais aussi des ateliers et des mises en commun des travaux sur les pistes des Etats Généraux.
contact@assogag.org

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».